LE BACCALAURÉAT

PREMIÈRE PARTIE : SÉRIE B

Sont admis définitivement : Mlle Allain Geneviève (P.), Allain Jean (A. B.), Asegno-Castagnot Jacques (A. B.), Mlle Aubry Lea (P.), MM. Babin Charles (P.), Barbaut Charles (P.) Bardoux Jacques (P.), Barre Jean-Marie (A. B.) Mlles Guignet Marie (P.) Salandre (P.) M. Batier Marcel (P.), Mlle Bentz Elise (P.). MM. Bernard Rene (P.), Bernier Michel (P.), Mlle Bojarskis Berthe (A. B.) MM. Bosetti Henri (A. B.) Boucher Henri (A. B.) Bouzigues Andre (P.) Mlles Brimont Andree (P.), Brulant Marie-Louise (P.) MM. Brun Robert (A. B.) Cabourg Guy (P.) Caplier Pierre (B.) Carlier Marcel (B.) Cleuet Gerard (P.) Bouxin Jean (P.) Clicques Marcel (P.) Coillignon Fernand (P.) Cordier Roger (P.) Crepel Georges (A. B.) Mlle Crepin Marguerite (B.) M. Dantier Pierre (T. B.), Mlle Dartevelle Marie (P.), MM. Daviez Georges (P.) Deserable Jean (A. B.) Mlles Deblangy Louise (P.) Delcambre Christiane (P.) Delchambre Lucie (P.) MM. Drocourt Raymond (P.) Drouart Jean (P.). Dubois Marcel (P.), Eudes Pierre (P.), Garrez René (P.) Giroux René (P.), Gioux Jacques (A. B.), Gobin Pierre (P.) Graftieaux Georges (P.). Mlle Grandry Gabrielle (P.), M. Grumelart André (A.B.). Mlle Hacard Thérese (P.), M. Henon Jean (P.). Mlle Jacquemin Colette (P.) MM. Jouve Henri (A. B.) Langlet Jean (A.B.). Laporte Henri (P.) Mlle Larue Olga (A.B) MM. Lefebvre Christian P., Marquant Jérôme (P.) Marquant Aimable (A. B.). Merlot Alfred (P.), Michaux Louis (A B.). Minard Robert (P.) Mlle Montigny Simone (P.) MM. Ledez oseph (P.) Mousseigne Edouard (P.) Moussiegt Georges (P.). Mlles Pauchet Lucienne (P.). Pavy Frédérique (A. B.), MM. Penners Gabriel (A. B.). Mlles Pleutin (A. B.) Rauscent Guislaine (A. B.) Renardier Christiane (P.). Richoux Marie (P.), MM. Rigaux Jean (P.), Roche Jean (A. B.) Rousseau Paul (P.), Roy Gérard P. Sohet Henri (P.). Staub Etienne (A. B.). Tchernilowsky Cokol (P.) Toussaint Andre (P.) Valingot Fulbert (P.). Vallez André (A.B.). Mlle Van Bervesseles Simone (P.). MM. Vanhille Ernest (P.). Saint-Georges Rodolphe (P.). Schutz Jean (P.), Varlet Albert (A. B.). Wiart André (P.), Wissocq René (P.) Zwilling Jean (A. B.).

PREMIÈRE PARTIE SÉRIE A

Sont admis définitivement : MM. Duforest Emile (P.). Dumont Robert (A.B.). François Noël (P.), Fremault Charles (P.), Hemar Joseph (P.), Lapierre Andre (P.), Leclercq Gérard (P.). Autier Charles (P.), Buffenoir Maurice (B.). Mlle Dereudre Renée (A.B.). M. Lefévre Pierre (B.). Mlle Jena Marie (P.). M. Maréchal Christian (P.) Pagie Maurice (A.B.). Vasseur Jacques (B.), Gillou Constantin (P.), Nolf Victor (P.), Pattiniez Georges (A.B.), Scrive Pierre (P.) : Spillebout Gabriel (P.), Turpin Jean-Pierre, (T.B.). Vuylstere Pierre (P.). Wicquart Jean (P.). Blanc Maurice (P.), Bouffiers Joseph (P.), Bourdrel Jacques (P.). Mlle Arnaud Anne-Marie (A.B.). MM. Bedu Andre (P.), Bocquet Jean (P.). Mlle Campistron Georgette (P.), MM. Catry Etienne (A.B.). Charlet Pierre (P.). Chombart Jules (P.). Cordonnier Jean (P.), Boddéle Joseph (P.), Boutry René (P.), Cordonnier Joseph (P.). Cottarre Ferdinand (P.) Courtin Bernard (P.). Crappier Jacques (B.).

PREMIÈRE PARTIE. — Série A'

Sont définitivement admis :

MM. Marsy Raymond (Assez Bien) ; Mlles Baudet Jeanne (P.), Bonneau Georgette (P.), MM Bosquillon de Geulis (A. B.), Mlle Corbiere Jeanne (A.B.), Mlles Robert Denise (P.), Scherpereel Claire (A.B.), Treuffet France (P.), Watine Geneviève (A.B.).

MM. Bardollet Paul (P.), Berche Léon (P.), Cristin Emile (P.), Pariselle Bernard (A.B.). Renaut Henri (P.), Vandamme (P.).

MM. Mestdag Henri (P.), Schuers Alvincent Auguste (A.B.), Wiart Georges (P.), Mlle Bleriot Madeleine (P.).

MM. Azaloux Andre (P.), Dehaené Jean (P.), Habart André (P.), Lapierre André (P.), Maillart Guy (P.), Mairesse Jean (P.).

MM. Delattre Augustin (B.) ; Depin Roger (P.). Despinques Gorges (P.), Dubuisson Paul (P.), Mlles Dufresne (P.), Dusossoy (P.), Foulon Louis (P.).

MM. Frappart Pierre (B.), Mlles Hosteins Marie-Thérèse (P). Julliany Françoise (P.), Mlle Labaeye Thérèse (A.B.), Legrand Paul (P.), Mayeux Henri (P.), Maze Paul (P.).

Mlle Alessendri Jeanne (P.), MM. André Miche (P.), Anglards Pierre (P.), Cubizolles Jean-Baptiste (P.), Mlle Donjon de St-Martin Geneviève (P.), M. Gobert Marc (P.).

MM. Quaegebeur Hubert (P.), Mlle Renouard Marie (A.B.), M. Saugrain Jacques (P.), Mlle Spillemacker Agnès (P.), M. Thibaut Roger (P.), Mlle Toucas Raymande (P.) MM. Treille Georges (P.), Vallaeys Auguste (P.).

MM. Cave Christian (P.), De la Meusbruge Guy (P.), Delmotte Michel, (P.), Godet Henri (P.), Jobart André (P.), Laurette Robert (P.), Le Monnyer Jacques (P.), Lepoutre Fernand (P.), Lizambard Jacques (P.), Mahieu Adolphe (P.), Ramon Albert (P.).

MM. Avenel Robert (P.), Bachelet René (P.), Bacot Bernard (P.), Bailly René (P.), Batique Louis (A.B.), Baumer Guy (P.), Bayet Jean (P.), Beaujet Jean (P.).

MM. Benoit Eugène (P.), Schmitt Marie-Louis (P.) ; Treca Gérard (P.), Mlles Ansart Geneviève (P.), Bailguet Cécile (P.), Baudrez Lucie (A.B.), Boulenger Madeleine (P.).

DEUXIÈME PARTIE — PHILOSOPHIE

Sont admis définitivement :

MM. Polteau Jean-Emile (P.), Rouget Louis (P.), Roussel Charles (P.), Santerre Albert (P.), Savoye Joseph (P.), Schneider Charles (P.), Siegl Gabriel, (B.), Mlles Bourlet Fernande (P.), Nuytten Bertha (P.) Pechabadens Raymonde (A.B.), Mlle Rochas Simone (P.), Mlle Sandaucourt Odile (P.), M. Warin Robert (P.), Mlle François (P.), M. Siauve Marie-Louise.

MM. Spriet Jean (A.B.), Thasse Michel (P.), Vanderbecq Thimothée (A.B.), Vermaere Jean (P.), Mlle Verschave Jeanne-Marie (B.) M. Wallard Daniel (A.B.), Mlle Wattebled Eléonore (P.), Mlle Boouetaes Marie-Thérese (A.B.), MM. Casall Pierre (P.), Crombe Henri (A.B.), Mlles Decoenchy Lucienne (A.B.), Dedeurwarder Georgette (P.), M. Dubout Philippe (P.), Heutte Albert (A.B.), Salzman Naoum (P.), Mlle Vaesken Gisèle (A.B.).

MM. Hornecque Pierre (A.B.), Cerette André (A.B.), Mlles Cordier Raymond (P.), Degand Fernande (P.), de la Forest de Divonne (P.), Delebecq Suzanne (A.B.), M Demeestère Jules (P.), Mlles Desmet Claire (P.), Devred Thérèse (P.).

MM. Devulder Jean-Marie (P.), Donaint Pierre (P.), Dutrieux Georges (P.), Fley Maurice (P.), Fremaux Louis (P.). Goube Henri (B.), Haynau Roger (A.B.), Honore Alphonse (A.B.) Hue Eugène (P.). Alexandre Michel (P.), Baert Jean (P.), Jeuniau Pierre (P.), Liant Abel (A.B.), Lapouille Léon (P.), Leconte Marcel (P.). Lefebvre Louis (A.B.), Lefebvre Marcel-Florent (P.), Lerrançois Georges (P.), Lenembre Michel (P.), Lepers Jean-Henri (A.B.), Marthe Robert (A.B.), Mollen Alain (P.), Omez Yves (P.), Roussel Paul-Leon (P.), Roussel Raymond (P.), Roussy Guy (P.), Salin Osmar (A.B.), Théry Georges (P.), Thibeau Maurice (A.B.). Uytterseprot Pierre (A.B.), Vandermaliere André (P.), Vermersch Henri (B.), Verneuil André (B.), Versavel Rodolphe (P.). Wangermée Jules (P.), Bayard Philippe (A.B.), Becart Paul (A.B.), Buquet (P.), Cambier Joseph (P.), Deconinck Robert (A.B.), Degeytel Pierre (P.), Deahousse Marc (P.), Deswarte Jean (P.), Gallard Jean-Marie (P.) Mlles Benoit Etiennette (A.B.), Blard Suzanne (A.B.) Bonte Madeleine (B.), Boulinguez Fernand (A.B.). Crespel Christiane (P.), Gorez Jeanne (P.), MM Habourdin Michel (P.), Cogniart Paul (P.), Corbeaux Raymond (A.B.), Delecroix Jean (P.) Godin Louis (P.), Mlles Jalain Marie-Louise (P.) Lévêque Elisabeth (A.B.). Thibault Thérèse (P.). MM Hautecoeur André (P.) Hude André (P.) Lanselle René (P.), Lauwerie Daniel (P.), Leroy Paul Célestin (P.) Mérart André (P.) Plouvier George (A.B.) Revaux Constant (P.) Tulin Marcel (P.), Schuermans Lambert (A.B.). Sutils Abel (A.B.). Bastide Albert (B.), Baudart Georges (A B.). Baude Adrien (P.) Mlles Bauderlique Lucy (A.B.) Beaujard François (A B.). MM. Vouters André (P.), Beaurain Jules (P.), Bécu Michel (P.), Bernard Michel (P.), Biebow André (A.B.), Bigot Jean (P.) Boinet Bernard (A.B.) Bourdon Paul (A.B.), Brachot Charles (P.), Branduy Henri (B.), Brier Pierre (P.). Titecat Albert (A.B.), Mlle Tyszkiewicz Christine (A.B.) MM. Vandewalle Roger (A.B.), Vanoverberghe Alphonse (P.), Warniez Charles (P.),

UNE AUTO DE FRAUDE A ÉTÉ CONFISQUÉE HIER A HALLUIN

Le véhicule saisi contenait 50 kilos de tabac belge

Certains fraudeurs se montrent parfois astucieux, témoin, celui-là qui, dans une voiture de grande marque, accompagné de trois femmes, aussi belles que richement vêtues se fit pincer à un poste de la frontière tourquennoise.

La fraude a ses artistes, mais aussi ses brouillons, c'est dans cette dernière catégorie qu'il faut placer le soi-disant fileur de lins qui s'est fait prendre hier matin au poste des douanes d'Halluin-route.

Un chauffeur à l'allure suspecte

Samedi, vers 9 h. 30, venant de Menin, une voiture automobile très usagée, datant probablement de 1924, stoppa au poste des douanes.

Le chauffeur, Jérôme Pinoy, 23 ans, originaire de Gulleghem et d'après ses déclarations, fileur de lin, descendit de voiture pour faire viser ses papiers.

Il paraissait peu assuré et quand le préposé lui pose la traditionnelle question : « Vous n'avez rien à déclarer ? » il pâlit.

L'allure suspecte du conducteur, pourtant fort bien mis, quant à sa toilette, et l'état de l'automobile, un vieux « tacot », incitèrent le sous-brigadier Jean Mousson et le préposé Charles Favreau à examiner de plus près le véhicule.

La bonne prise

Aides des préposés Guyader et Coghe, ils procédèrent à une inspection minutieuse et qui ne fut pas vaine, car ils ne tarderent pas a constater que des paquets de tabac, soigneusement rangés et habilement retenus, étaient disposés sous le véhicule.

En outre, sous le siège arrière, une sorte de coffre avait été aménagé et renfermait ample provision d'herbe à Nicot.

Le chauffeur fut arrêté séance tenante et conduit au dépot du poste de douanes.

Peu loquace, il se refuse à donner aucune explication. Il déclare que l'auto est sa propriété, mais doit-on ajouter foi a une telle déclaration ?

Un fileur de lin n'a pas l'habitude de posseder sa voiture.. Ou Pinoy est un fraudeur de profession, ce qui semble peu probable, vu son manque de sang-froid, ou il est à la solde d'un patron fraudeur.

L'enquête pourra peut-être éclaircir ce point.

Le montant de la saisie s'élève à 5.000 francs, deux mille pour la voiture et la différence pour le tabac, une cinquantaine de kilos.

Au début de l'après-midi, on pouvait rencontrer sur les lieux de la prise, MM. Lemaire, inspecteur principal ; le capitaine Thuin ; le lieutenant Carpentier et le receveur intérimaire Champion. M. Badaud, commissaire de police à Halluin, y parut quelques instants.

Pinoy sera déféré au Parquet. D.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE, DU NORD

Le Comité départemental des Mutilés et Réformes de la Guerre du Nord, s'est réuni hier en assemblée plénière à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. des Rotours, vice-président du Comité départemental.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale du 4 juin 1932 et de la réunion du 1er juillet courant de la Commission du personnel sont approuvés.

L'assemblée prend connaissance de plusieurs communications de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre, concernant l'élection de 23 membres pour siéger au sein de cette institution publique.

Le Comité délibère sur les candidatures de receveurs buralistes.

Les comptes rendus mensuels relatifs au fonctionnement du service des emplois réservés, à l'attribution de l'indemnité de soins aux tuberculeux de guerre pensionnés 100 % pendant le mois de juin 1932, et aux opérations de placement effectuées par l'Office départemental de placement pendant le mois de mai 1932, sont approuvés.

L'assemblée statue sur 16 demandes d'avances à titre de secours, remboursables, 3 demandes de prêt professionnel ; 10 demandes de prêts pour habitations à bon marché et 21 demandes de secours et d'allocations à titre exceptionnel.

Il a été attribué pendant le mois de juin 1932, 77 secours divers aux mutilés et veuves de guerre, s'élevant à la somme de 11.840 fr., 157 allocations trimestrielles aux ascendants de militaires morts pour la France, s'élevant à la somme de 4.450 fr., 11 familles de mutilés et de veuves de guerre ont bénéficié des allocations journalières pendant le temps de la rééducation, s'élevant ensemble à la somme de 397 fr. ; 78 familles de pensionnés de guerre réhospitalisés ou soignés à domicile, ont bénéficié des allocations journalières s'élevant ensemble à la somme de 16.774 fr. 50.

FACULTÉ DE DROIT DE LILLE

3e ANNÉE DE LICENCE EN DROIT

Sont admis à subir les épreuves orales:

Lundi 4 juillet à 14 h. et le mardi 5 juillet à 14 h. — MM. Blocquaux, Brionval, Broussier, Danjou, Dingreville, Droulers, Fournier Pierre, Galand, Gheebrant, Laurençon, Laurençon, Laversin, Muller, Pirot, Mlle Dupont.

Mardi 5 juillet à 9 h. et le mercredi 6 juillet à 9 heures. — MM. Bertaux, Deryckère, Pascal, Brille, Cailliez, Coupez, Legentil Joseph, Demont Marcel, Demont Pierre, Lotthé, Desjonquères, Mlle Demarcq, Mlle Petot.

Mercredi 6 juillet à 14 h. et le jeudi 7 juillet à 14 h. — MM. Blondel Bulfot, Carton, Cayeux, Chantry, Leclercq, Fournier, Régis, Lepingle, Marchal, Motte, Paniez, Vieux, Sénellart.

Jeudi 7 juillet à 9 h. et le vendredi 8 juillet à 9 h. — MM. Baudemont, Blanchet, Bonte, Chavanne, Chrétien, Debeyre, Douai, Dupont Jean-Baptiste, Finot, Fournier Paul, Guénix, Leblanc, Vienne, Delannoy, Mlle Courcot.

Vendredi 8 juillet à 14 h. et le samedi 9 juillet à 14 h. — MM. Béhaghel, Breuvart, Dalle, Davrinche, Decoster, Devos, Devred, Nuytten, Rombaut, Wattel.

Lundi 11 juillet à 14 h. et le mardi 12 juillet à 14 h. — MM. Loez, Moras, Wedeux, Tahon, Bécart, Lefévre, Cousteix, L'Hermitte, Guerlin de Guer; Mlles Louis, Maillet, Soutar, Mme Gruyelle-Bridoux.

2e ANNÉE DE LICENCE

Sont admis à subir les épreuves orales:

Lundi 4 juillet à 14 h. — MM. Barbet, Bateman, Beurrier, Boca, Carlier, Chenal, Creupelandt, Cuisinier, Debeurme, Delannoy, de la Ruffie, Desrumaux, Didion Charles.

Jeudi 7 juillet à 14 h. — MM. Bourdeaux, Cabanne, Cartier, Chapel, Chatelain, Debeer, Deruelle, Dubly, Ghienne, Houbart Jacquemart, Lécureur.

Vendredi 7 juillet à 14 h. — MM Douay, Doutriaux André, Ducoin, Durieux, Fourmanoir, Godart, Guyot, Hocq, Laiotte, Lanthiez, Lebègue Lepetit, Lotthé, Manieu Jacques.

Vendredi 8 juillet à 14 h. — MM. Léonard, Recoues, Robert, Rohart, Rossignol, Sentucq, Valensi Verspieren, Wambergue, Duriez Philippe, Mahieu Joseph.

Mercredi 13 juillet à 9 h. — MM Quemers, Rembry, Royannez, Schieexr, Verva, Wable, Wéry Wiart, Didion René ; Mlles Beugnet, Bourez, Chapoton, Lobert.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de . Gare (Téléphone 9.51) — Dépôt de vente: 78, Grande-Rue

Le dimanche à Roubaix

Musée Weerts. — Ouvert au public de 9 h. à midi et de 14 à 17 h.

Musée des Beaux-Arts. — Ouvert au public de 10 à 13 h.

Concert de Carillon — Exécution de 11 h. 30 à midi.

Caisse d'Epargne. — Caisse ouverte de 9 à 10 h. 30.

Fête du drapeau des Commerçants du Centre. — Auditions artistiques et réjouissances diverses.

Festivités de l'Epeule-Alouette. — Durant toute la journée, réjouissances diverses.

A 11 h., Tirage de la Tombola.

Mutuelle des Victimes du Travail. — Assemblée générale au siège, 3, rue de la Vigne.

Concert d'été. — A 16 h. 30, au Parc, par la Grande Harmonie.

Pharmaciens de garde. — MM. Deleporte, 116, rue du Moulin et Nolant, 92, rue de Tourcoing.

LES SPORTS

Cyclisme. — A 10 h. au Rond-Point de l'Alouette, départ du circuit de l'Epeule-Alouette.

Course à pied. — A 10 h., rue du Chemin-de-Fer, départ du Circuit de l'Epeule-Alouette

Pelote-Balle. — A 14 h. 30, au ballodrome du Bd Gambetta, éliminatoire du Grand Prix de Roubaix.

Tennis. — Au parc Jean Dubrulle, tournoi international du Racing-Club de Roubaix.

Les Courses. — A 14 h. au Croisé-Laroche.

HALLE FLIPO: Beurre 16.50 extra 18.50

UNE VISITE DE M. TOMAS A. LEBRETON ambassadeur de la République argentine, à Paris

Hier samedi, à 11 h. 30, M. Tomas A. Lebreton, ambassadeur de la République Argentine à Paris, de passage en notre ville, a été reçu à la Chambre de Commerce de Roubaix, par M. Fernand Carissimo, président de cette Compagnie, ayant à ses côtés M. Jules Joire, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; M. Albert Prouvost, président du syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing ; M. Alfred Voreux, président de l'Union des négociants en laines de Roubaix-Tourcoing ; M. César Pollet, secrétaire-élu de la Chambre de Commerce de Roubaix, entourés des principaux industriels et négociants lainiers de Roubaix-Tourcoing.

M. Carissimo, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, rappela la noble attitude de la grande république Sud-Américaine envers la France.

« Nous espérons fermement qu'un juste retour des choses nous permettra rapidement de pouvoir de nouveau commercer librement et largement les uns avec les autres ».

Et termina en déclarant : « De cette visite, je vous demande de bien vouloir nous laisser un témoignage précieux, en apposant votre signature sur notre Livre d'or, où, j'ai plaisir à vous le signaler, elle se trouvera notamment en compagnie de celle de M. Alvear, que nous avons reçu ici même, il y a dix ans ».

M. Tomas A. Lebreton retraça l'histoire lainière argentine et déclara :

« Nos deux pays souffrent actuellement de la crise, mais attendons bientôt des temps meilleurs. Pour hâter le retour, rien ne vaut le régime de la porte ouverte ; du reste les produits de luxe français sont très appréciés en Argentine, et M. l'ambassadeur conclut : « La France est le pivot du monde, lorsqu'elle aura résolu les difficultés de l'heure présente, elle aura travaillé pour le plus grand bien, non seulement de la France elle-même, mais aussi de l'Argentine et du monde entier ».

M. Tomas A. Lebreton fut ensuite invité à signer le livre d'or de la Chambre de Commerce, et M. Carissimo lui remit le jeton d'argent de cette Compagnie. Des vins d'honneur furent servis et les personnalités présentes, dans une conversation très intéressante, procédèrent à un échange de vues sur le commerce franco-argentin et en particulier sur le commerce de la laine.

ACHAT D'OR, 42 r. de la Vigne, Roubaix

La Braderie des Commerçants du Centre

La Braderie des Commerçants du Centre s'annonce cette année plus intéressante que jamais.

Bon nombre de commerçants bradent déjà leurs articles et les étalages s'emplissent de soldes.

Il sera profitable dimanche, en venant assister aux magnifiques concerts Grande-Place et Place de la Liberté, de jeter un coup d'œil sur les vitrines de nos commerçants afin de déceler la véritable occasion à faire le lendemain.

Les prix ne seront plus jamais aussi tentants et on peut certifier que nombreux seront ceux qui profiteront de cette occasion inespérée pour se procurer des articles de qualité au prix de la camelote.

CAFETIERS !
Un pic up **DESMET** doublera votre vente
Pick up petit café : 2.950 fr.
Pick up grand café: 5 500 fr.
Demandez un essai gratuit à votre électricien
0267

CHAMBRE DE COMMERCE

Voici le compte-rendu sommaire de la dernière séance de la Chambre de Commerce.

Sanctions contre les abus de confiance commis par les Administrateurs de Sociétés Anonymes. — La Chambre de Commerce a appuyé le vœu suivant, émis à la dernière réunion de l'Assemblée des Présidents de Chambre de Commerce.

Considérant que l'administration des Sociétés par actions, en dépit de critiques aussi violentes qu'injustifiées, n'a jamais cessé de s'exercer, dans l'immense majorité des cas, suivant les règles de parfaite probité qui sont de tradition en France ;

Considérant que, par suite, il n'en importe que davantage de mettre obstacle à certains agissements très exceptionnels, mais particulièrement graves, tels que le fait, par un administrateur d'opérer sur les fonds de la Société des prélèvements frauduleux pour son usage personnel ou pour des fins absolument étrangères à l'objet social, ou bien le fait d'utiliser le crédit de la Société pour des opérations personnelles ;

Considérant que les agissements coupables ainsi précisés ne peuvent être réprimés dans l'état actuel de la législation ;

Considérant, toutefois, qu'il est indispensable que les administrateurs honnêtes et de bonne foi ne puissent être inquiétés dans l'exercice normal de leurs fonctions en raison de textes législatifs vagues et imprécis ;

Emet le vœu :

Que le Parlement adopte la proposition de loi, Sénat n° 83 de MM. Lesaché, Pol-Chevalier et Jean Bosc, à la condition que les délits prévus dans ce texte soient bien définis et nettement caractérisés.

Réduction du nombre d'années de service nécessaires pour obtenir les médailles du travail. — La Chambre de Commerce a appuyé le vœu ci-après de l'Assemblée des Présidents de Chambre de Commerce :

Considérant que l'attribution des Médailles d'Honneur du Travail aux vieux ouvriers et employés contribue à établir, entre les employeurs et leur personnel, de relations de sympathie et d'attachement mutuels ;

Considérant, en conséquence, qu'il est désirable d'étendre cette attribution dans la mesure compatible avec la nécessité de ne pas déprécier cette récompense aux yeux des intéressés et avec les possibilités budgétaires de l'heure présente

Emet le vœu :

Qu'à l'avenir les médailles du Travail puissent être accordées :

Après un minimum de vingt-cinq ans de services consécutifs dans un même établissement pour les médailles d'argent, et après quarante ans pour les médailles de vermeil.

Mesures propres à atténuer le chômage. — En raison de l'importance du chômage à Roubaix, qui ne semble pas susceptible de s'atténuer avant un temps déterminé, vu la gravité de la situation industrielle, M. le Président entretien ses collègues de certaines dispositions, propres à en atténuer les conséquences.

Il insiste en particulier sur l'obligation morale pour tout employeur de réserver le travail, qu'il peut donner, à ceux qui sont le plus naturellement désignés pour en être les bénéficiaires.

Déjà la Chambre de Commerce avait publié un appel invitant ses ressortissants à tenir compte de la situation individuelle des membres de leur personnel susceptible d'être mis en chômage, avant de faire une discrimination parmi eux : qualité d'ancien combattant ou de père de famille nombreuse, personnes domiciliées dans la circonscription.

Ces prescriptions sont plus nécessaires que jamais du fait en particulier de l'importance des sommes exigées par les secours de chômage.

Taxe fiscale à l'importation. — Le 29 Avril dernier, la Chambre de Commerce approuvait entièrement les mesures d'urgence prises par son Président, pour protester contre le relèvement du taux de la taxe à l'importation résultant del'application de l'article 32 de la loi de Finances du 31 Mars 1932.

Elle faisait valoir notamment auprès des autorités compétentes, le danger pour nos industries exportatrices, des représailles que ne manqueraient pas de susciter de telles dispositions.

Son opinion n'a pas tarde à recevoir rapidement de cruelles confirmations.

Récemment c'est la Suisse qui a riposté par l'établissement d'un droit ad valorem sur les marchandises françaises.

Un arrêté du Conseil Fédéral en date du 27 Mai 1932, entré en vigueur le 5 Juin frappe les marchandises françaises d'une taxe spéciale, dite taxe à l'importation de 2 ou de 4 % de la valeur de la marchandise, qui sera appliquée « tant que les marchandises suisses seront frappées à l'importation » en France d'une taxe spéciale, dite *taxe d'importation*.

Cette mesure est aggravée par le mode de calcul de la valeur imposable édicté par l'article 6. En effet, si la valeur de la facture indique un prix inférieur de plus de 10 % à la valeur moyenne fixée par la statistique du Commerce suisse, c'est cette dernière qui sert de base à la perception du droit supplémentaire.

Par suite de la baisse continue des prix cette clause peut jouer très fréquemment.

La mise en application de cet arrêté a créé à un grand nombre de maisons de notre place de sérieuses difficultés.

Après avoir pris connaissance de l'important dossier constitué par les plaintes reçues à ce sujet, de France et de Suisse, ainsi que de la correspondange échangée avec M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre de Commerce, en rappelant sa délibération du 29 Avril 1932, décide d'insister auprès des autorités compétentes pour demander la suppression de la surtaxe à l'importation appliquée aux marchandises suisses et d'une manière générale à tous les produits lainiers, pour lesquels elle constitue un non-sens.

Payer sa bière de tout premier choix au-dessous des prix pratiqués dans la région. Recevoir en fin d'année une importante ristourne Telle est la situation des actionnaires de la BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN BARŒUL.

Les festivités de l'Épeule-Alouette

Les festivités de l'Epeule-Alouette ont débuté hier, avec la Braderie qui a attiré une foule nombreuse dans ce commerçant quartier

La journée d'aujourd'hui comportera un certain nombre de réjouissances dont voici le programme : à 7 h., réveil en fanfare ; à 9 h., place Edouard-Roussel, match de basket-ball ; à 10 h., course pédestre (les inscriptions seront reçues au café des Sports, E. Dubus, 41, rue du Chemin de fer), 300 fr. de prix ; à 10 h. 15, course cycliste (les inscriptions seront reçues chez M. Bourgois, 86, rue de l'Epeule), 350 fr. de prix ; à 11 h., au Colisée, tirage de la tombola, 25.000 fr. de prix, symphonie « L'Epeuloise », sous la direction de son chef, Mlle Delourme, prêtera son concours ; à 15 h. 30, cortège avec la participation de sociétés de musique ; à 16 h. 30, course à la chandelle (pour les inscriptions, s'adresser chez Boulanger, 47, rue de l'Epeule) ; à 17 h., course de cerceaux pour enfants, de 5 à 2 ans, avec handicaps (pour les inscriptions s'adresser chez M. Lava, 42, rue de l'Epeule) ; à 17 h. 30, course de tonneaux (les inscriptions seront reçues chez Dubrulle, 18, rue de l'Epeule).

BOCK MEYERBEER le plus apprécié

UNE PREMIERE RÉALISATION DU SYNDICAT DES CONTRIBUABLES ROUBAISIENS

On nous communique :

« Alors que beaucoup de groupements commencent par faire des discours et percevoir des cotisations, le Syndicat des Contribuables Roubaisiens entre, dès sa formation, dans le domaine des réalisations.

« Le Bureau spécialisé en matière d'impôts est à la disposition de tous groupements de patentés

« De plus, les petits contribuables : ouvriers employés, etc... peuvent obtenir toutes les précisions qu'ils désirent.

« Afin d'assurer gratuitement la vérification des feuilles d'impôts, une permanence est ouverte au siège du groupement, 12, Place de la Gare, tous les jours de semaine de 18 à 19 heures ».

MÉDAILLE MILITAIRE

Nous apprenons que M. Eugène Bracq, membre de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix, domicilié rue Biskra, 8, à Roubaix, vient d'obtenir la Médaille Militaire pour services rendus pendant les hostilités : il a été blessé trois fois : le 11 septembre 1914 à Champenoux ; le 13 décembre 1914 à Montmare et le 5 mai 1915 au Bois-le-Prêtre. Il était, de plus, titulaire d'une citation des plus élogieuses à l'ordre de l'Armée, en date du 5 août 1919.

JE POSE GRATUIT PARTOUT
Lino, etc., 10 fr. le mq ; papiers. 0.75 ; Couleurs, 4 fr.; Vitrerie.
DEMAY, 78, r de la Vigne, Roubaix

LA RETRAITE DU COMBATTANT

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens nous communique la note suivante :

« Le Conseil d'Administration de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens spécialement réuni à la nouvelle du dépôt des projets financiers du Gouvernement, exprime son émotion de constater qu'il pourrait être, par l'un de ces projets, porté atteinte aux droits des Anciens Combattants.

» La manœuvre qui consisterait à faire des Combattants deux catégories en ce qui concerne l'obtention du droit à la retraite, est particulièrement odieuse.

» Tout récemment le Parlement, pour marquer sa volonté qu'il ne puisse désormais y être touché, a défini par la qualification de retraite le droit qui avait été antérieurement désigné du nom d'allocation.

» Il ne s'agit pas de donner à la retraite du Combattant un caractère précaire et d'en faire une sorte de secours. La retraite du Combattant est la reconnaissance des services rendus au Pays par tous les citoyens qui ont fait la guerre et elle est intangible comme le sont les pensions civiles et militaires, celles des invalides de guerre, qui sont et doivent être attribuées quelle que soit la situation des intéressés.

» Sur ce terrain, comme pour tout ce qui les touche, les Combattants se déclarent indissolublement unis. Le devoir a été le même pour tous : la même égalité sera maintenue pour leurs droits.

« Le Conseil d'Administration s'empresse de faire connaître que M. Edouard Roussel, sénateur, lui a écrit : « Qu'il s'opposerait à ce que les droits que les Anciens Combattants et Mutilés ont acquis, soient remis en question au moment de la discussion des compressions budgétaires ».

» Et que MM. Lebas et Dupré, députés, lui ont répondu de leur côté : « En ce qui nous concerne, nous pouvons vous faire connaître notre position à l'égard de tout projet qui tendrait à la réduction des pensions des Mutilés et de la retraite du Combattant, nous le repousseront ».

» Le Comité recommande à tous ses adhérents le sang-froid, mais aussi la plus grande vigilance ».

SOCIETE DENTAIRE
13, r. de Béthune LILLE. Tél. 56-36
Tous appareils dentaires les plus modernes. Radiographie dentaire. Prix modérés
Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 9 h. à 12 h.

LES CONCOURS D'HONNEUR DU CONSERVATOIRE

La deuxième journée des concours d'honneur du Conservatoire s'est déroulée samedi, sous la présidence de M. Pierre Dupont, chef de la Musique de la Garde Républicaine de Paris, devant une nombreuse assistance. Elle était réservée aux instruments à vent.

Pour les cuivres, M. Louis Tondeur s'octroya le Grand Prix et une mention honorable fut attribuée à l'unanimité à M. Gerhaerts.

Dans la catégorie des bois, M. Robert Leclercq emporta le Grand Prix et à M. Cespolino fut decernée une mention honorable à l'unanimité.

Enfin, le Grand Prix disponible a été accordé à l'unanimité, sur la proposition du jury, par la commission de contrôle, à M. Pierre Salmon.

CAFE DES FLEURS
Bal à partir de 15 heures
Autocar gratuit. Grand'Place, Lille
0495

LE CONCOURS DES JARDINS POPULAIRES

Le concours annuel des Jardins Populaires de Roubaix se clôturera aujourd'hui, par la visite des groupes suivants : Albert Rousseau, à 8 h. 30 ; Fort Lillois, à 9 h. ; L'Espierre, à 9 h. 45 ; Martinoire, à 10 h. 30 ; Sapin Vert, à 11 h. 15 ; Stade Amédée Prouvost, à 12 h. ; Dubar, à 12 h. 40 ; Constantine, à 13 h. Rassemblement des membres du jury à 8 h. 15, Grand'Place, perron de l'Hôtel de Ville.

Favorisées par un temps superbe, les deux premières visites ont permis de mettre en évidence des beaux résultats obtenus par de nombreux jardiniers, dont quelques-uns ont d'autant plus de mérite qu'ils avaient à défricher des terrains nouvellement lotis. Ces résultats sont particulièrement intéressants pour l'avenir et soulignent l'excellence de l'œuvre des jardins, qui, dans la situation présente, apporte un peu de bien-être et de réconfort moral aux foyers touchés par le chômage.

CONCERT D'ÉTÉ

rogramme du Concert public d'Été qui sera exécuté au Parc Barbieux, Dimanche 3 Juillet, de 16 h. 30 à 18 h. 30 par la Musique municipale « La Grande Harmonie ».

1. Prélude de la Habanera (R. Laparra) ; 2. Ballet d'Hamlet (A. Thomas) : *a)* La Fête du Printemps ; *b)* Pas des Chasseurs ; *c)* Pantomime ; *d)* Valse Mazurka ; *e)* La Freya Polka ; *f)* Strette final ; 3. Prélude du Déluge C. Saint-Saëns) ; 4. Pavane pour une infante défunte (M. Ravel) ; 5. Les Préludes (F. Listz) ; 6. L'Amour sorcier, première audition (M. de Falla).

CONCERT DE CARILLON

Aujourd'hui dimanche : 1. O divin Cœur ; 2. Salve Regina Coelitum ; 3. Allegro (Haydn) ; 4. Aira de Faust (Gounod) ; 5. Menuet (Boccherini) ; 6. Cloche, clochette et carillon. (Herret-Diérickx).

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Secours distribués pour la semaine du 27 juin au 2 juillet

Familles bénéficiaires, 3.759 ; chômeurs à 7 fr., 3.090 ; chômeurs à 4 fr., 801 ; conjoints à 4 fr., 739 ; ascendants à 4 fr., 65 ; mineurs à 3 fr. 50, 1.606.